

La Gazette de Sorel.

JOURNAL DU DISTRICT DE RICHELIEU.

G. I. Barthe, REDACTEUR.

Abonnement \$2 par an

J. Chenevert, IMPRIMEUR.

LE NORD-OUEST.

Discours de l'hon. M. Brown.

Je suis heureux de croire que le sujet que j'aborde en ce moment est une question entièrement déagée de tout esprit de parti politique, et qu'elle intéresse au plus haut degré les intérêts les plus chers de ce pays. Cette question, nous pourrions l'appeler sans esprit de parti, sans prévention, mais avec un désir ardent d'en venir à cette conclusion la plus importante pour les intérêts publics. Cette question est depuis longtemps devant le pays.

vernement s'occupait de cette question Sous l'administration Morin-McNab, un parti d'explorateurs fut envoyé sur le territoire du Nord-Ouest, sous le commandement de M. Gladman, avec mission de faire rapport sur les ressources naturelles de cette contrée. Un rapport fut envoyé au parlement; il a paru dans les appendices des journaux pour 1858. Ce rapport consistait que le pays, situé entre le lac Supérieur et la Rivière-Rouge et la région de l'Assiniboine, paraissaient être très-propres aux opérations agricoles; que dans une grande partie de ce territoire, la température n'était de 4 degrés plus chaude que celle de Toronto; que les récoltes de blé d'hiver et autres grains pouvaient y croître; que le blé, l'avoine, l'orge, le houblon et les végétaux, les pommes de terres et le reste, y croissaient avec facilité, et que la nature du sol dans l'Assiniboine ne saurait être surpassée. Quant au Saskatchewan, le rapport disait qu'il était navigable au nord-est et au sud pendant près de mille milles; que le territoire arrosé par cette rivière était propre à la colonisation, les explorateurs en avaient vu la preuve dans le succès obtenu par l'agriculture, et dans le fait que les troupeaux sont laissés à eux-mêmes pendant l'hiver et trouvent leur subsistance sans que personne s'en occupe; qu'il n'y a pas une étendue de territoire sur le globe qui offre si peu de terrain stérile; qu'enfin, il n'y a pas au monde de meilleur pays agricole; qu'il est sillonné de rivières et de lacs innombrables, et jouit d'un bon climat. Dans une autre partie du rapport on trouve une description élogieuse du territoire de la Rivière-Rouge, dont il est parlé comme d'un paradis de fertilité.

Un parti d'explorateurs américains, qui a fait rapport au Congrès en 1863, donna une description très encourageante du même territoire du Nord-Ouest, s'étendant depuis le Canada jusqu'au Montagnes Rocheuses. On peut juger de l'importance du commerce dans cette région par le fait que toutes les exportations envoyées à Saint-Paul de Minnesota, pendant l'année dernière, se sont élevées à un demi million de piastres. S'il en est ainsi, toutes les exportations du pays doivent être élevées à environ deux millions.

Le col. HAWKINS.—Est-ce que la compagnie de la Baie d'Hudson ne prend pas avantage de la route de Saint-Paul pour l'écoulement de ses exportations? L'hon. M. BROWN.—Une année, elle l'a fait mais elle ne le fait pas généralement. Ces explorateurs américains firent rapport que le pays était presque sans rival sous le rapport de ses ressources minérales et agricoles et aussi au point de vue des moyens faciles de communication qu'il possédait. En 1857, l'hon. M. Cauchon, alors commissaire des terres de la Couronne, soumit un admirable rapport sur cette région. Il fit ressortir clairement tous les arguments en faveur des droits du Canada, etc.; démontrant la nécessité pour nous de prendre possession de ce pays le plus tôt possible attendu qu'il nous appartenait de droit. Cet honorable député prétendit que ce qu'il convenait de

faire, était d'exposer au gouvernement impérial, l'opportunité d'annexer au Canada les territoires indiens, vu que ce n'est que par ce moyen seul que ces territoires pourraient demeurer longtemps en la possession de la Grande-Bretagne; car ils devaient être colonisés par nous, ou les Américains les coloniseraient bientôt eux-mêmes. Il prétendit de plus, dans son rapport, que là où des centaines de mille animaux pouvaient trouver leur subsistance tout l'hiver, l'homme le pourrait de même; et que, sur une grande étendue de pays, le climat était plus doux que celui du Haut-Canada, en moyenne. Il démontra aussi que les meilleurs communications sur ce pays jusqu'au Pacifique étaient à travers le Canada.

Une autre démarche vers le règlement de cette question fut une résolution proposée dans l'Assemblée Législative par l'hon. M. Loranger et secondé par l'hon. M. Sicotte, le 13 août 1858, allant à dire que comme la licence de la compagnie de la Baie d'Hudson approchait de son terme, le Canada avait droit de réclamer le règlement de ces limites nord, et ouest et toutes les autres questions pendantes entre la compagnie et cette province. Elle fut adoptée unanimement, ainsi qu'une adresse à la Reine renfermant la substance de cette résolution.

Maintenant, ce que je viens de dire démontre que tous les partis dans la chambre se sont engagés unanimement vis-à-vis de cette grande question. (Écoutez! écoutez!) Ici l'hon. ministre donne lecture d'un rapport d'une délégation envoyée en Angleterre en 1859 à ce sujet, et donne aussi un extrait des délibérations de la chambre, reconnaissant l'importance qu'il y avait pour nous de prendre possession de ce vaste pays pour les fins de la colonisation, en vue de l'établissement d'un grand pouvoir britannique sur ce continent. Sous le gouvernement Macdonald-Dorion, il fut présenté un rapport à la Chambre réclamant le règlement de toute la question en Angleterre et affirmant les droits du Canada à tous les territoires possédés et cédés par la France.

FEUILLETON.

La Gazette de Sorel. DU 30 SEPTEMBRE 1865.

Decouverte de l'île Madère.

La santé fortement ébranlée d'Anna promettait de s'améliorer sous ses bénignes influences, et pendant trois jours d'un temps magnifique, presque consolée, elle formait avec Robert plus d'un projet d'avenir. On remettait bientôt à la voile pour l'Espagne; où le jeune homme solliciterait du service et se distinguait dans la guerre contre les Maures, tandis que sa femme, fière de ses succès, prendrait rang parmi les grandes dames castillanes, dont le teint coloré et la noire chevelure feraient valoir encore davantage sa blancheur éclatante et le blond cendré de ses cheveux.

taut point marquée sur leurs cartes marines, et ils en étaient réduits à des conjectures sur la latitude et la portée du monde où ils se trouvaient. Elle avait environ dix ou onze lieues de long et cinq à six de large; hérissée de montagnes et de rochers, dont les défilés atteignaient d'anciennes convulsions volcaniques, elle présentait, avec ses bois, ses cascades, et l'écoulement d'eau qui arrosait, un aspect des plus pittoresques, et l'on y entendait gazouiller de nombreux oiseaux au gai plumage; dont la familiarité était telle, qu'ils venaient se jouer dans les cordages et les voiles du navire et se poser jusque sur le panneau des voyageurs.

Les trois premiers jours de l'atterrissage s'étaient passés dans l'exploration de ces lieux enchantés, lorsque dans la nuit suivante, surgit un ouragan qui ébranla les trébuchets de ceux qui étaient restés à terre, et leur inspira les plus vives craintes pour la sûreté du bâtiment qui stationnait dans la baie. Au point du jour, leurs yeux inquiets le cherchèrent vainement: il avait disparu dans la tourmente, sans laisser aucune trace, et l'on devait supposer que l'océan l'avait englouti avec ceux qui le gardaient, car l'expérience notoire de ceux qui le montaient ne laissait pas d'espoir qu'ils eussent pu résister au choc de la tempête qui les avait entraînés.

confinée dans cette île déserte, sans espoir d'en sortir. Macham, lui-même, tout en s'efforçant de la calmer, était en proie à une morne douleur. C'était donc pour un exil sans retour qu'il avait sacrifié la belle carrière qu'il aurait pu parcourir dans sa patrie! L'avenir qu'il avait espéré se créa en Espagne n'était plus qu'un songe; hélas! pour lui plus pénible réveil. Et c'était pour lui offrir une si misérable existence qu'il avait arraché des bras paternels une jeune fille accoutumée à toutes les douceurs de la vie! Tant qu'il ne s'était agi que d'une halte momentanée dans ces bois fleuris, Anna s'était accommodée de son lit de verdure et de sa cabane de feuillage, mais en apprenant qu'elle n'aurait plus d'autre asile, avec quel regret elle se rappelle et les riches tentures de sa chambre de jeune fille et sa molle couchette, et les matelas tapés qui foudraient, dans le château de son père, ses pieds chaussez de brocart. Elle ne reverra plus ces fêtes brillantes dont elle était la reine! Qui parlera désormais de sa beauté, dont l'image ne se reflétait plus que dans le cristal fugitif des eaux? Elle ne savait pas combien elle tenait à toutes ces choses, et celle qui avait dit qu'un désert et Macham suffisaient à son bonheur, succombe au désespoir quand elle apprend qu'elle ne doit plus vivre que pour celui à qui elle a tout sacrifié!

vie de retraite. Bien qu'il ne se plaignait pas, et qu'il s'efforçait de la consoler, sa pénétration de femme l'avertit qu'il est comme elle frappé au cœur, et que tous deux expient cruellement l'erreur qu'ils ont commise en se jetant hors de leurs voies providentielles.

Après avoir rendu les derniers devoirs à ces deux infortunés, leurs compagnons se demandèrent s'il fallait qu'ils se laissassent mourir à leur tour dans cette île, malgré sa riche végétation, n'était plus à leurs yeux qu'une prison, rendue plus triste encore par les scènes de deuil dont elle venait d'être le théâtre. Grâce à la force de leur constitution et à leurs habitudes frugales, ils auraient pu pourvoir à leurs besoins et y jouir, avec peu d'efforts, d'une certaine abondance, s'ils avaient pu oublier leur patrie et leurs familles, aux prix desquelles la terre la plus fertile était pour eux sans charme.

autour de lui, et tous paraissent ensemble de la patrie absente. Une femme et deux filles que le vieux marin et avait laissés à lui rendaient encore plus chère. Quatre ans se passèrent de la sorte durant lesquels elle se devait pleurer sa mort.

Le territoire de la compagnie, qu'il eût une valeur ou non, sans égard à la somme qui serait payée; la question est encore ouverte. Nous voudrions procéder avec le désir de reconnaître les droits de la compagnie tout comme nous voudrions la faire avec l'intention de les faire disparaître. Nous n'avons encore rien connu. Nous entrerons dans la discussion avec le désir de protéger les intérêts du Canada, de faire l'acquisition du territoire et de le livrer à la colonisation, le plus tôt possible; et si nous constatons qu'il est avantageux de faire complètement disparaître les droits de la compagnie sur la terre ou sur la possession des terres, nous le ferons. Mais la Chambre peut être sûre que rien ne sera conclu avant que les négociations soient mises devant le Parlement et aient obtenu son approbation. (Écoutez, écoutez.)

M. J. S. Macdonald.—Si la compagnie ne veut pas consentir, comment vous y prendrez-vous? Consentez-vous de menacer? M. M. Brown.—Le gouvernement ne peut pas convenablement faire usage de menaces pour arriver à son but. Mais lorsque les intérêts du pays auront besoin de protection il n'abandonnera pas ses droits. (Écoutez, écoutez.) La politique du gouvernement était d'obtenir la possession du territoire au plus tôt possible et de le livrer à la plus en rapport avec les justes réclamations que le pays avait fait valoir depuis plusieurs années.

Col. Haultain.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question?

M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—On n'a pas encore nommé de négociateurs.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

M. M. Brown.—Dernièrement, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question? M. M. Brown.—Oui certainement l'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y a eu un pouvoir qui l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de le rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc.; avant le printemps prochain, et qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partions d'Angleterre. Nous ne perdons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera réglé pour procéder un arrangement immédiat.

En réponse à M. J. S. Macdonald. M. M. Brown dit:—Nous ne sommes pas tous d'accord sur la compagnie, pour ce qui nous a vu tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession des territoires indiens, nous plus que pour l'autre partie des possessions, ou bien techniques situées de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

La réponse de notre estimable confrère mérite assurément beaucoup d'égarde.

Nous nous permettons cependant de lui observer que les protestants ne sauraient, de bonne grâce, se formaliser du zèle patriotique de notre clergé. D'abord, comme dit le proverbe: "le soleil luit pour tout le monde." Et en outre, lorsque, il y a deux ans, nous faisons appel au patriotisme de notre clergé et de nos nationaux généralement, en faveur de l'établissement de sociétés de tempérance et de colonisation, nos articles ont été reproduits par plusieurs journaux anglo-protestants et accompagnés d'appels semblables à leur clergé en faveur de l'établissement de sociétés analogues dans l'intérêt de leurs nationaux. Nous mentionnerons entr'autres le *Waterloo Advertiser*, publié dans les townships de l'Est et qui s'est prononcé dans ce sens. Comment dire que ce journal anglais par exemple, qui doit être l'interprète d'une parti considérable des anglo-protestants des Cantons de l'Est, pourrait-il trouver à redire aujourd'hui si les appels patriotiques des canadiens-français à leur clergé—qui est leur protecteur—né, en faveur de la colonisation des cantons de l'Est, étaient entendus. D'ailleurs, nous avons trop bonne opinion de la libéralité de la majorité de nos concitoyens des autres origines, pour croire qu'ils nous en voudraient parce que nous travaillons efficacement au défrichement des cantons de l'Est; nous croyons que notre patriotisme serait plutôt pour eux un sujet d'émulation dont tout le pays profiterait sans doute également.

Nos nationaux leur ont d'ailleurs donné, en maintes occasions, trop de bons et de généreux exemples de libéralité, sous beaucoup de rapports, pour que nous ayons à redouter, même de la part des moins libéraux, des marques de basses jalousies ou de noire envie. Nous désirons donc de toute notre âme l'établissement de semblables sociétés dans le Bas-Canada, parce que organisées tel que nous avons pris la liberté de le suggérer, elles vivraient longtemps sinon toujours, et qu'elles contribueraient d'une manière prodigieuse au développement de la colonisation dans notre cher Bas-Canada, pendant que les efforts partiels que l'on fait par-ci par-là, pour être fort méritoires, n'ont pas cependant assez de durée pour opérer un grand bien.

Il faudrait généraliser le mouvement et l'expérience a malheureusement démontré que les laïques seuls sont impropres à cela, pour tous les motifs et toutes les raisons que nous avons déjà développées et énumérées. On comprendra sans doute que nous sommes loin de vouloir jeter de l'eau froide sur le patriotique mouvement dont St. Hyacinthe vient de donner l'exemple; nous attendons au contraire beaucoup des efforts de nos généreux concitoyens de cet endroit, mais nous voudrions que ce mouvement se généralisât fut appuyé sur quelque chose de durable, comme le serait l'établissement, dans chaque paroisse, d'une "Société de Tempérance et de colonisation" sur le principe de la propagation de la foi.

Tout en appelant l'attention particulière de notre confrère sur ce que nous considérons être une question vitale, au point de vue de notre avenir national, et en raison de la situation présente dans laquelle se trouve aujourd'hui placés nos nationaux, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître les patriotiques efforts qu'il a faits pour atteindre le but que nous poursuivons sans doute en commun.

A ceux qui veulent émigrer aux États-Unis.

LES CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS.

Nous lisons sous ce titre dans la *Minerve*:

"On a bien voulu nous passer la lettre suivante écrite par une jeune Canadienne qui a laissé Montréal le printemps dernier pour aller s'engager dans une manufacture aux États-Unis. Puisse cette lettre tomber sous les yeux de personnes qui veulent encore émigrer! Les faits sont là et parlent par eux-mêmes!"

Lawrence, 15 Sept. 1863.

Me chers parents,

Voilà de tout paternel et de parents aimés,

M. Jules Fournier, marchand de vin de cette cité, 420 rue St. Paul.

Un des principaux importateurs de France, a une magnifique exposition du célèbre cognac de la maison Geo. Sayer & Cie. Plusieurs douzaines de bouteilles, disposées avec un goût exquis, représentent une grande variété de cognac de Sayer, comptant tous les âges depuis 2 jusqu'à 60 ans. On sait que ce cognac a obtenu le prix en 1862 à la grande exposition universelle de Londres pour son "mérite" considérable. Cette exposition fait honneur à M. Fournier, qui est le seul agent en Canada de la maison Sayer.

Plusieurs échantillons de tabac, de diverses qualités, se faisaient remarquer par leur belle apparence; une partie appartient à M. Kierzkowski de St. Charles; d'autres à MM. Smith, Clarke & Co., de cette ville; on nous a aussi fait voir des cigares préparés avec du tabac canadien, et qu'on dit rattachés par les gourmets. Quelques pipes de tabac en feu, témoignaient aussi bien haut que cette plante s'accommode fort bien de notre climat et qu'elle peut atteindre, dans notre pays, sa parfaite croissance.

Les échantillons de marbres étaient assez nombreux, plus que ceux des minéraux, qui ne font pourtant pas défaut en Canada; il ne se passe pas de jours que nous n'entendions parler de la découverte de quelques mines, et toutes passent pour être d'une richesse fabuleuse. Nous avons examiné avec curiosité quelques briques de tourbe pressée. L'apparence se rapproche assez de celle du charbon. Nous avons déjà parlé de travaux considérables que M. Hodges a fait exécuter le long de la ligne ferrée de Trois-Rivières et d'Arthabaska, et qui a pour but de tirer d'une vaste tourbière qu'il possède en cet endroit, des milliers et des millions de ces briques qu'il se propose d'exporter en Europe l'on en fait un grand usage pour le chauffage, à la place du bois et du charbon; on s'en sert aussi avec beaucoup de succès dans certains ateliers pour le feu de forge. C'est certainement une entreprise qui mérite d'être tentée, et nul doute que la spéculation n'y puisse trouver son profit.

Les machines à laver ne font pas défaut dans nos expositions provinciales; il y en a encore cette année qu'on six espèces différentes; toutes ont leurs avantages, et il serait assez difficile de dire laquelle est la préférable. Il se fabrique un grand nombre de ces machines en Canada; celle connue sous le nom de Victoria venant d'Orléansburg, qui a remporté déjà les premiers prix aux expositions de 1860, 1862 et 1863, paraissait recevoir l'approbation des personnes les plus aptes à donner une opinion valide en pareille matière. Il y avait aussi quelques machines à tordre le linge, et un moulin à moudre le charbon, qu'on dit très avantageux au point de vue de l'économie.

M. Gibert, de Montréal, expose un engin complet, fabriqué par lui-même, et d'un fini remarquable.

La section de la carrosserie renferme quelques voitures tout-à-fait dignes d'attention, tant au point de vue de la beauté que du confort et du bas prix. MM. Larivière de Montréal ont plusieurs caresses, dog-carts, etc., ainsi que des voitures de transport paraissant unir une grande solidité à beaucoup de légèreté. MM. Dwyer et Toland, aussi de Montréal, ont exposé ce qu'on appelle en Angleterre un *Limousin Novelty*; c'est une voiture pouvant servir tout à tour de carrosse, de dog-cart, d'omnibus fermé ou ouvert. On nous a encore détaillé une foule d'autres qualités qu'il serait trop long d'énumérer ici, comme on dit dans tout les complexes-rendues. MM. Gignac, de Québec, expose un carrosse double ou Landau et deux ou trois dog-carts.

M. Roy, de Montréal, expose un carrosse et un carrosse; M. Goyette, 2 sleigh, un wagonnet, un *Victoria phaeton*, un sleigh fantaisie, une charrette; M. T. et J. Tees montrent un corbillard; M. Perry une voiture de boudoir.

La carrosserie du Canada est bien connue dans ce pays et à l'étranger; souvent déjà elle a remporté des victoires dans les grandes expositions de Londres et de Paris; c'est ce qui nous dispense d'en faire ici un long éloge. Nous nous contenterons de dire qu'elle est loin d'interrompre le cours de ses progrès.

Du même côté à gauche, se trouvent tous les échantillons de grains envoyés à l'exposition. Ils sont beaucoup plus nombreux cette année qu'en 1863; nous nous en félicitons, car c'est une preuve qu'on apprécie davantage les différentes qualités de grains et qu'on est mieux disposé à favoriser leur amélioration.

En montant dans la première galerie par l'escalier qui se trouve à droite de la porte d'entrée, on trouve d'abord les produits de l'ébénisterie. Les exposants sont MM. Hilton, Thompson, Molinelli, Tees, de Montréal, et Herib, de St. Hyacinthe. M. Malinelli, récemment arrivé en cette ville, a un bahut, en noyer ciré, style renaissance, avec sculpture représentant divers sujets de chasse et de pêche, le tout d'une exécution très remarquable. Au point de vue de la quantité, de la richesse et de l'apparence, pas n'est besoin de dire que les meubles de la fabrique de M. Hilton attirent tous les regards. Le fond de la galerie était occupé par des instruments de musique; nous avons remarqué un orgue à double clavier, venant de Toronto, et remarquable par la douceur de son timbre. Les pianos étaient en petit nombre. M. Spence, de cette ville, avait des

chantillons de verres colorés, qu'il fabrique en grande quantité et dont il obtient un débit facile par toutes les parties de la Province;—ses articles sont très remarquables, et égalent ceux qu'on peut importer de l'étranger.

Les meilleurs spécimens de reliure étaient de l'atelier de M. Desbarats, de Québec. Il y avait là des ouvrages de tous prix et tout genres d'élagage et le goût ne laissait rien à désirer. M. Desbarats a eu la bonne idée d'exposer surtout des ouvrages canadiens; il y avait surtout un volume des *Essais Poétiques* de M. Lemay qui, véritablement, donnait envie de faire des vers à ceux qui en éprouve la moindre vocation.

En fait d'impression de luxe, l'atelier de M. Perrault, fils, occupait le premier rang; elle offre des échantillons certainement remarquables pour le goût et l'élegance de l'exécution. M. Larivière et M. Larivière, de Laprairie ont exposé une collection d'appareils à traction qui ont obtenu l'approbation de tous les médecins qui en ont fait usage, et qui par le fini et le bas prix, peuvent rivaliser avec ce qui nous vient de l'étranger.

MM. Roberts et Reinholds avaient transporté à l'exposition une presse à lithographie, et ils s'en servaient pour monter au public des spécimens de leur travail. Ils ont aussi exposé des cartes du Chemin Intercolonial, qu'ils ont été chargés de faire pour le gouvernement. Ils ont aussi des échantillons de gravure sur pierre qui donnent des résultats tout à fait remarquables.

La section des arts est peu considérable, quelques photographes qui ont été chargés de faire pour le gouvernement. Ils ont aussi des échantillons de gravure sur pierre qui donnent des résultats tout à fait remarquables.

Un monsieur Raphaël a exposé une vue du marché Bonsecours que véritablement son homonyme ne saurait signer sans descendre de sa renommée. Ce morceau témoigne cependant de plusieurs qualités; mais pour qu'on, dans tous les marchés Bonsecours (ils sont nombreux) signés par Raphaël, Duncan ou d'autres, donne un toujours aux Canadiens des toilettes et des allures qu'il serait impossible de remarquer dans leurs habitudes d'aujourd'hui?

Un M. Friend a exposé quatre ou cinq Chutes de Niagara, et sept ou huit scènes sur le Saguenay. Quelques uns sont très réussis, il y a surtout un Lac Charles qu'on ne peut s'empêcher d'admirer.

M. Sawyer, de Montréal, est déjà bien connu de tous les amateurs des arts en Canada; les quelques tableaux qu'il expose cette année ne pourront qu'augmenter sa renommée. Il y a toujours un portrait d'artiste dans son atelier qu'on attribuerait à un maître. C'est certainement la meilleure toile de l'exposition. Il y a aussi, de M. Sawyer, un grand portrait qui fait connaître beaucoup de qualités comme portraitiste.

M. Metcalf, a deux paysages dont nous devons faire une mention spéciale. Un représente le Sault Ste. Marie, et l'autre est intitulé une scène dans une forêt de chênes. Il y dans ces deux toiles beaucoup d'art et de talent. La dernière surtout a des effets de lumière parfaitement combinés.

Il y a encore un grand tableau dont nous ne connaissons pas l'auteur, sans vouloir rendre un jugement irrévérencieux, nous devons dire que cette toile nous a paru quelque peu excentrique; il y a des effets de lumière qui quoique bien exécutés sont combinés d'une manière invraisemblable; du reste l'edessein est assez correct.

Il y a plusieurs tableaux qu'on dit avoir été exécutés par des enfants de dix ou onze ans; il y a un *Amour fraternel* et une *Innocence* signés Cecilia Jouette qui sont réellement deux des plus grands éloges. Mais nous ne pouvons examiner ces travaux sans penser à toutes les peines qu'ont dû éprouver ces pauvres enfants pour remplir ainsi à force de soin et d'attention une tâche aussi rude que celle qu'on leur a imposée en leur faisant une pareille commande; car nous avons peine à croire qu'à un âge aussi tendre, le sentiment des arts eût assez développé pour prévenir le dévouement.

Dans la plupart des productions artistiques, on remarque un manque de proportions qui va quelquefois jusqu'à l'extrême ridicule, c'est ainsi qu'on peut un mélange posé sur un arbre dont elle égale le diamètre en longueur, et un paysan qui paraît un papillon plus gros que lui.

M. Hendry a exposé de magnifiques pièces d'orfèvrerie; on remarque surtout deux éperons, dont l'un est offert à l'Hon. Geo. Cartier l'an dernier, et un service à table offert à M. Lamère. Ces morceaux font beaucoup d'honneur à l'établissement de M. Hendry, et nous ne croyons pas qu'il puisse rien s'écarter de supérieur nulle part.

Les deux canadiens, fabriqués à Peterborough H. C., sont en grande quantité. La qualité ne laisse rien à désirer. La guerre des États-Unis et les changements qui en sont résultés dans le commerce de ce continent ont donné un nouvel essor à cet industrie, et elle est bien dirigée, nul doute qu'il ne puisse en résulter un grand profit pour l'industrie et pour l'agriculture de notre pays. Nous sommes contents de voir que les fabri-

cants canadiens ont su jusqu'à présent profiter des circonstances favorables qui leur ont été offertes.

La seconde galerie se trouvait les articles de sellerie, en assez grande quantité. Il y avait aussi des valises en cuir de toute espèce ainsi qu'une collection de chapeaux.

La seule ombre que nous ayons à mentionner, c'est qu'il y a, là encore, des travaux très difficiles, très longs surtout et qu'on doit à des enfants de huit ans! Il nous semble toujours vraie dans un pareil travail une cause de martyre auquel nous ne pouvons nous habituer.

L'industrie domestique est bien représentée sous forme de flanelles, de toiles, etc. L'habileté de nos ménages ne diminue pas. Il nous reste à faire des vœux pour que leur exemple soit imité et que leurs articles soient plus portés qu'ils ne le sont.

On comprend facilement qu'on ne peut, pas dans une revue à vol d'oiseau, dans une promenade forcément rapide à travers tous ces objets si divers, se rendre capable de faire un rapport complet de tous les produits renfermés dans ce vaste édifice que nous nomme le palais de cristal. Nous tâcherons de réparer, autant qu'il nous sera possible, les oublis qui pourraient être constatés dans ce premier rapport.

Département Agricole.

Un rapide coup d'œil au terrain de l'exposition d'animaux, nous a permis de voir bon nombre de représentants remarquables des races chevaline et bovine. Les chevaux canadiens sont bonne figure et soutiennent avec succès la lutte contre les autres races.

On remarque entre autres des états appartenant à M. L'Espérance, de Longueil; à M. Desrues, de la Pointe du Lac; à M. Octave Trudeau de la longue Pointe; M. J. Bie, Aubin, de St. Laurent; à M. Joseph Hébert.

Une Jument demi-sang, appartenant à M. Globenski, de St. Eustache, a aussi beaucoup attiré l'attention des connaisseurs.

M. Ste. Marie, expose un taureau du poids de 2,260 lbs; et M. Durbin, un Durham qui n'est pas moins digne d'attention.

Département Horticole.

Le département horticole est un véritable triomphe. L'enceinte du *Skating Rink*, par ses dispositions élégantes, se prête fort bien au merveilles. La route est pleine de salices et d'accidents, qui produisent leur effet; les proportions sont du meilleur goût; les décorations adhésives sont d'un fini satisfaisant.

Dans une telle salle, les productions étonnantes de l'empire de Flore, disposées avec une symétrie toute particulière, présente un spectacle indéfinissable d'éclat et de pittoresque. En arrivant dans l'enceinte, qu'on se dirige vers les allées bordées de merveilleuses, se disputent notre visite.

À droite, des pyramides éclatantes, entassent prodigieuses sur prodiges. On y remarque des maisons toutes entières construites en fleurs naturelles.

L'allée du centre est convertie en délicieuse parterre, où tous les arbres, de luxe se sont donnés rendez-vous. On y trouve l'orange et le citronnier chargés de leurs fruits murs et une foule d'arbustes qui marient l'élegance de leurs feuillages à

Rapport du Comité.

Le Rapport conjoint des Comités de Finances et de Police, relative au projet d'organiser un corps de police, et dont le conseil s'est occupé sur requête d'un grand nombre de citoyens de cette ville, est présenté et mis devant le conseil; ce rapport constate: Que tout en reconnaissant l'utilité qu'il y aurait d'organiser une force de police, composée de quelques constables seulement, ce projet ne doit pas être réalisé vu l'état actuel des Finances: Que la saison de navigation étant presque terminée et que c'est surtout dans cette période de l'année qu'une police serait requise considérant l'accroissement temporaire dans la population que cause la navigation, le sujet soit différé jusqu'au printemps pour être alors reconsidéré.

Le rapport ayant été lu, le conseil les Crébassas, secondé par le conseiller Hayden, propose: Que le dit rapport soit reçu et adopté:—Agréé.

Rôle de Cotisation.

Le conseil passe ensuite à la considération des demandes pour la révision du Rôle, et un nombre de personnes sont entendues ainsi que les preuves par elles produites. Le conseil réserve sa décision et ajourne la considération des demandes qui n'ont pas encore été entendues à vendredi, le 22 du courant à 7 h.

Présents:—Son Honneur le Maire, au fauteuil, MM les Conseillers Hayden, Gervais, Crébassas et Drolet. Procès verbal des Procédés de la dernière séance, lu et confirmé. Plusieurs documents sont mis devant le conseil.

Revision du Rôle.

La séance étant spécialement pour entendre les demandes de révision du Rôle, les parties sont entendues et les preuves par elles produites.

Une requête de M. Morgan, avec affidavit est présentée par le conseiller Crébassas, et la dite requête ayant été lue, le conseiller Crébassas, secondé par le conseiller Hayden: Que les pétitionnaires soient entendus quant à leur plainte contre l'évaluation sur la requête par eux présentée, et qu'il leur soit permis de produire ins-tance. Les témoins quant au lot no 210 mentionné en leur pétition, Paris requis par la loi ayant été donné dans le temps voulu au Sec-Trés: et qu'il leur soit permis de faire toute preuve, généralement, qu'ils aviseront sans avoir la réserve par le Conseil de prendre action, et d'agir sur le tout, ainsi qu'il verra pour les fins de la justice. Cette motion ayant été passée, les pétitionnaires sont appelés et font défaut.

Diverses demandes filées après l'expiration du temps fixé par la loi pour le Député du Rôle, sont produites et déclarées inadmissibles.

Résolu sur motion du Conseiller Crébassas, secondé par le conseiller Hayden: Que la considération pour décision finale sur les demandes faites pour révision du rôle, soit ajournée et remise à un jour ultérieur, savoir, à la prochaine séance hebdomadaire. Et la séance s'ajourne en conséquence.

VARIETES.

A nos abonnés de la Ville.

Nous remercions bien sincèrement ceux de nos abonnés de la Ville qui ont payé le montant de leur compte et nous prions ceux qui ne l'ont pas encore fait de vouloir bien payer à M. Joseph Mathieu, lorsqu'il leur présentera les comptes.

ECHANGES.—Nous n'avons pas reçu depuis longtemps "La Renaissance Louisiana", non plus que le "Messager de Joliette". Nos confrères nous obligeraient en nous envoyant leurs feuilles régulièrement.

Nous meilleurs remerciements au Dr. J. M. Gouin, ex des Grandines, J. B. A. Bouvier, Ecr. de St. Roch, et A. L. Desaulniers, Ecr. Avocat, Trois-Rivières, pour l'envoi des numéros de La Gazette qui nous manquent; et nous serions encore obligés à ceux de nos abonnés qui pourraient nous faire parvenir le No. 8, 1er Octobre 1864; et le no. 29, du 25 Février 1865.

BELLE EPIPRE.—Nous reproduisons ci-dessous l'épître d'un capitaine de Pompier que publie un journal français. Elle est digne d'être retenue par quelques candidats aux prochaines élections parlementaires... M. Moé pourrait même en faire son profit.

Monsieur le préfet, Je viens vous remercier du fond du cœur des deux cents mètres de boyaux que vous avez bien voulu faire ajouter à ceux déjà existant dans mon corps. Cette nouvelle, monsieur le préfet, m'a donné jusqu'au fond des entrailles, et comme citoyen, et comme pompier. Les besoins de notre constitution sont si grands, d'une manière si pressante, que l'addition de boyaux, et viennent mal-

tenant l'occasion de les utiliser, soit sur les lieux, soit à distance, ma compagnie et moi nous pourrions, je l'espère, fonctionner avec aisance et distinction. "J'ai l'honneur d'être, monsieur le préfet, le plus dévoué et le plus reconnaissant de vos administrés et pompiers. "X... Capitaine"

DEPART DU GOUVERNEUR.—Son Excellence le gouverneur-général s'est rendu à bord du transport de Sa Majesté l'Himalaya, dit le Journal de Québec, mardi vers 10 heures, à la soirée. A minuit, une salve de 28 coups de canons a été tirée à l'occasion de son départ. Le bruit de la canonade résonnant au milieu du silence de la nuit, a eu un effet grandiose et imposant surtout à la Basse-Ville. Plusieurs personnes ont été arrachées soudainement de leur bras du sommeil et un bon nombre se sont portés sur les quais pour reconnaître la cause de cet événement inusité. L'Himalaya est parti ce matin pour l'Angleterre. Sir John Michel, le commandant des forces de Sa Majesté en Canada, a prêté serment hier en qualité d'administrateur du gouvernement pendant l'absence de Lord Monk.

Bureau de l'éducation.—Monsieur, le 18 septembre 1865.—Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par minutes en conseil du 31 août dernier de nommer les personnes suivantes, Commissaires d'école pour les municipalités scolaires ci-après mentionnées, savoir: Comté d'Yamaska.—St. David.—MM. Calixte Bourque, Abraham Manseau.

EMPLOI-ONNEMENT.—On écrit de Montmagny, à la date du 19: "Lundi dernier, le coconnier du district de Montmagny a tenu, à St. Jean Port Joli, une enquête sur les corps de deux enfants âgés de 8 à 10 ans environ, qui se sont empoisonnés accidentellement, en mangeant de la racine d'une plante, connue sous le nom de carotte à Moreau, (cigogne). Ce poison a été si violent qu'il a été impossible de mettre ces petits malheureux sous l'influence d'un traitement médical. Tous deux sont morts dans les douleurs et les convulsions les plus violentes. Le plus jeune n'a survécu à ce poi on qu'une heure et demie.

MALADIE DE ANIMAUX.—Le piteux bovin prend à Londres de tels développements que sur seize mille vaches qui étaient dans la métropole, il a fallu en tuer deux mille. Une lettre de lord Grantville, insérée dans le Times, nous apprend que dans une de ses fermes où il avait seize-11 y a un mois, cent trente vaches, distribuées dans quatre bâtiments, la mortalité a été si intense; que dans deux des bâtiments les plus peuplés, il n'a retrouvé qu'une vache. La municipalité de Londres prend toutes les mesures nécessaires pour combattre le fléau et venir en aide aux nourrisseurs. Dans une réunion présidée par le lord maire, on a ordonné l'établissement d'infirmières pour la séquestration et le traitement des animaux atteints. On a de plus voté une subvention de vingt-cinq mille francs à distribuer parmi les nourrisseurs, en faisant appel aux souscriptions particulières pour le même objet. L'impressionnisme qui montre en général le public anglais à donner son aide dans tous les cas de détresse, ainsi qu'on l'a vu dans ce qui s'appelle la famine cotonnière, peut faire espérer qu'il répondra avec empressement à l'appel de ses magiciens.—Messenger F. A.

ETOFFE DU PAYS.—Madame Joseph Bechard de la paroisse de St. Simon, est maintenant une tisserande dont St. Hyacinthe et Montréal connaissent l'habileté. Cette femme industrieuse ne passe guère de semaines sans porter à St. Hyacinthe ou à Montréal quelques rouleaux de ces belles étoffes légères ou croisées tant prisées des fashionables. Cette dame nous disait, samedi, que depuis le mois d'août, l'an dernier, elle a fabriqué 25000 verges. Elle a constamment de 26 à 40 filées à son service et 5 ou six métiers. Elle suffit à peine à fournir ses pratiques; parmi lesquelles elle compte plusieurs marchands de Montréal. Il est de fait que pendant qu'à la compagne, la bonne vieille étoffe du pays est délaissée pour les draps importés, elle fait son entrée triomphante dans les villes de goût comme Montréal. Là on la reçoit comme un article de mode dont les élégants ne sauraient plus se passer. C'est un mauvais compliment à faire au cultivateur, mais il n'en est pas moins vrai qu'il ne sont pas les plus justes appréciateurs de l'habileté de leurs industrieuses compagnes. Tandis que le fils d'un cultivateur à l'aide rougirait de se présenter à l'église, ou en visite, avec un surtout d'étoffe du pays, nous voyons les élégants des villes faire parade de leurs habits de cette étoffe qui ne le cède en rien à l'importé quel qu'il soit sous le rapport de la beauté et qui lui est de beaucoup supérieur pour la solidité et la durée.—Couvrier de St. Hyacinthe

Un juge des plus spirituels, et se trouvant cet été en promenade à la campagne chez un de ses amis, avocat de mérite qui a une nombreuse clientèle. Cet avocat habite une fort jolie propriété plantée de jesses arbrées. Les clients qui vien-

nent le consulter attachent leurs chevaux aux arbrées, comme c'est l'ordinaire à la campagne, ce qui cause un grand dommage à ceux-ci. L'avocat voit avec regret dépérir ses arbrées, mais il n'ose s'en plaindre aux clients de peur de les éloigner. A notre époque les clients sont plus rares que les avocats et il les faut ménager. Mais, en causant avec le juge, il lui fit confidence des regrets que lui causait le sort funeste dont sa plantation était menacée. La Dame de l'avocat renchérit sur ses plaintes et disait que bientôt tous les arbres seraient coupés. Le juge après avoir compté à sa main, ajouta en soupirant: "Mais n'oubliez pas, Madame, que c'est un arbre qu'ils arrachent, les clients ne plaquent dix."

Un juge des plus spirituels, et se trouvant cet été en promenade à la campagne chez un de ses amis, avocat de mérite qui a une nombreuse clientèle. Cet avocat habite une fort jolie propriété plantée de jesses arbrées. Les clients qui vien-

ment le consulter attachent leurs chevaux aux arbrées, comme c'est l'ordinaire à la campagne, ce qui cause un grand dommage à ceux-ci. L'avocat voit avec regret dépérir ses arbrées, mais il n'ose s'en plaindre aux clients de peur de les éloigner. A notre époque les clients sont plus rares que les avocats et il les faut ménager. Mais, en causant avec le juge, il lui fit confidence des regrets que lui causait le sort funeste dont sa plantation était menacée. La Dame de l'avocat renchérit sur ses plaintes et disait que bientôt tous les arbres seraient coupés. Le juge après avoir compté à sa main, ajouta en soupirant: "Mais n'oubliez pas, Madame, que c'est un arbre qu'ils arrachent, les clients ne plaquent dix."

AVIS A TEX VOYAGEURS.

M. LALIBERTÉ, conducteur de Mâles entre SOREL ET ST. HILAIRE, informe le public que s'étant mené de voitures pour et commodes à toutes les saisons, il pourra mener passagers et effets, partant de Sorel, tous les soirs à SEPT heures, excepté le Samedi. Et de St. Hilaire, tous les jours après l'arrivée des chars, vers ONZE heures A. M. partant en allant et en revenant à St. Ours, St. Denis, et St. Charles. Les prix seront très modérés. ETIENNE LALIBERTÉ. Sorel, 30 septembre 1865.

Bureau de l'Agriculture.

Les bureaux du Département de l'Agriculture, des Brevets d'Invention et des Statistiques, seront fermés à QUÉBEC, SAMEDI, le 24 septembre 1865, et seront de nouveau ouverts à OULOUAIS, MERCREDI, le 28 septembre 1865, et à YINGT-CINQ OCTOBRE prochain. Les sections des chemins de Colonisation du Bas-Canada continueront cependant à transiger ses affaires à Québec jusqu'à nouvel ordre. J. C. TACHE, Député du ministre de l'Agriculture. Québec 26 septembre 1865.—ui.

Département des Travaux Publics.

AVIS AUX CONTRACTEURS. ON RECEVRA à ce bureau jusqu'à lundi, le 18 du présent, à MIDI, des SOUMISSIONS en vue de la Trasse du Secrétaire du Département des Travaux Publics, pour le transport de QUÉBEC à OTTAWA, entre le 25 Septembre courant et le 20 Novembre prochain, tel qu'on pourra l'indiquer, des archives, meubles et effets de différents bureaux publics, de l'Assemblée Législative et de la Chambre Haute. On pourra contracter, en s'adressant à ce bureau, à Québec, les termes et les conditions de ce transport. Les soumissions devront être accompagnées de la signature de deux personnes solvables ou plus, disposées à se rendre caution de l'exécution complète et satisfaisante des clauses du contrat. Le Département ne sera pas tenu d'accepter la soumission la plus basse ni aucune d'elles. F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics. Québec, 7 septembre 1865.—3 ins.

Ayant fait l'acquisition d'une variété de types entièrement neufs pour les ouvrages de goût (jobs) et d'une Presse Nouvelle,

Manufacture de Ruggles pouvant imprimer de 1,000 à 1,500 par heure, nous sommes prêts à nous charger de l'IMPRES-SION de toute espèce de Blancs, Circulaires, Affiches. (Grandes et Petites.) BROCHURES, ETC., ETC. EXECUTION PARFAITE et aussi bon marché qu'à Montréal. Impressions litées sous le plus court délai.

Letres Funéraires, Cartes de Visite, Cartes d'Affaires, et EXCUTÉES A LA MINUTE. Atelier Typographique de "La Gazette." Sorel 25 septembre, 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr. avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, SAMEDI, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE courant, à ONZE heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic quel qu'il sera fait une cession en vertu de l'acte susdit. HONORÉ alias HENRY BARTHE Sorel, le 4 Septembre 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du soussigné, tant individuellement que comme associés sous les noms et raison sociales de Barthe & Lussier, pour des affaires commerciales et de navigation, sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr. Avocat, en la Ville de Sorel district de Richelieu, MERCREDI, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain à ONZE heures de l'avant midi, afin de recevoir un état de leurs affaires et de nommer un syndic quel qu'il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. PRAZÈDE TRÉPARNIER HONORÉ alias HENRY BARTHE (pour autoriser la dite dame Prazède Tréparnier son épouse.) EUSEBE LUSSIER, Sorel, le 4 septembre 1865.

Avis Public.

EST par les présentes donné que la liste l'Alphabétique des personnes qui ont été le Rôle de Cotisation, paraissant avoir en vertu du chapitre 6 des Statuts Refondus du Canada droit de voter aux élections des membres du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative, à raison des biens fonds mentionnés dans tel Rôle distinguant les personnes qui paraissent avoir qualité comme propriétaires, de celles qui paraissent qualifiées comme locataires ou occupants, et indiquant le numéro du lot ou de la partie de lot, ou autre désignation des biens fonds à raison desquels elles ont ainsi la qualité requise, en la Ville de Sorel, comté et District de Richelieu, est maintenant déposé au bureau du Soussigné, à l'Hôtel-de-Ville de Sorel, et attaché dans le dit bureau, pour l'information de tous intéressés, et que toutes personnes désireuses de faire corriger la dite liste, pourront en faire la demande de la même manière et dans la période de temps prescrite par la loi, pour demander la correction des Rôles de Cotisation. J. G. CRÉBASSA, Jnr. Sec.-Trés. Hôtel-de-Ville, Sorel, 20 août 1865.

Public Notice.

I hereby give that the Alphabetical List of persons who by the assessment Roll appear qualified, is conformly to the sixth chapter of the consolidated Statutes of Canada, to vote at Elections of Members of the Legislative Council and of the Legislative Assembly, in respect of which they are so qualified, in the Town of Sorel, county and district of Richelieu, is deposited and posted up, in the office of the undersigned at the Town-Hall of the said Town of Sorel, for the information of all interested, and that application may be made by parties desiring of having the same corrected, in the manner and during the period of time provided by law for making applications for corrections in the assessment Roll. J. G. CRÉBASSA, JNR. Sec.-Trés. Town-Hall, Sorel, 20 August 1865.

ST. LAWRENCE CLASSICAL AND COMMERCIAL SCHOOL.

at Lawgrove, ALLEN FARM, in the Bantioque of the Town of Sorel. Terms:—Board and Tuition... £30 pr. annum PAYABLE QUARTERLY IN ADVANCE. Address E. C. ALLEN. Sorel 21 at 1864.

LISTE DES LETTRES non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois de AOÛT 1865.

Allard Louis Lussier Raphael Antaya Louis Nattel Charles Beuphine Mr. Monteuil Jeffrey Chèque Patrick Montour Ephrem Chapdelaine LouisMaure Joseph Chapdelaine Bapt.Naud Prosper Carpentier JosephPlant André Demarco dame Er-Plant Elie line Puriel Bridgitte Dennyey Simon Picard O. Dumas Ambroise Paul Dorat Delle. Fleuris Pierre Paul Theodore Gauthier Sévère Rivinville Louis Giroux Michel Rajotte Olivier Lionier Antoine St. George Clément Labrec Wm. Sullière Narcisse Leclair Paul Morin Joseph alias Lemoine Em. ou Michel Chs. L. Tenier Baptiste Langevin Prieux Capt de Lamanda. Langevin Vicq R. OLIVIER, Ass. M. P. Sorel, 7 Sept. 1865.

Royal Insurance Company. Capital.....:£2,000,000 stg In one of the largest company in the world, has ever been distinguished for the promptitude and liberality of its settlements. Liverpool and London and Globe Fire and Life Insurance Company. CAPITAL.....:£2,000,000 stg THE undersigned is prepared to effect Insuring at either of the above company at a Low Rate as is taken by any first class company. JAMES MORGAN, Agent.

ALP. MEILLEUR, AVOCAT. No. 41 Rue St. Vicent. MONTREAL. M. MEILLEUR se chargera d'affaires pour le District de Richelieu Montréal, 6 Février 1864.

A. E. Brassard, AVOCAT. BUREAU, RUE CHARLOTTE, SOREL. M. Brassard suivra régulièrement le circuit de St. François du Lac et de Drummondville. Sorel, 14 nov. 1863.

Chs. Dorion, AVOCAT. Bureau Place du MARCHE SOREL. Sorel, 5 Mars 1864.

Avis.

LES soussignés se sont associés pour exercer leur profession dans le DISTRICT DE RICHELIEU ou le nom de "MOUSSAÛ et DEMERS." Ils tiennent leur bureau au Village de Berthier, à l'Hotel Gagnon. J. A. MOUSSAÛ A. DEMERS Avocat. Berthier 5 Novembre 1864.—lan.

Olivier et Armstrong, AVOCATS. Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel M. Armstrong, eside à Sorel M. Olivier à Berthier mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedi, après 9 heures A. M. jusqu'à 3h P. M. L. A. OLIVIER. JAMES ARMSTRONG. Sorel, 23 ms 1864

For Sale, LOTS 146 AND 111. Corner of PREVOST and PRINCE street with a substantial wooden house built round with brick. Apply to Mrs. SMITH, 172 Duke Street, Griffintown, Montreal. or W. F. FARIS, Sorel. Sorel, 2 Septembre 1865

Notice. Lovell's School Books, also Paper of all sorts, Ink, Pens, etc., English Songs, Music, etc., cheap for cash for sale at the "Sorel Gazette Library," also Novel's Canadian literature, etc., etc.

Papier à enveloppe à vendre à la Librairie de La Gazette de Sorel.

ST. LAWRENCE CLASSICAL AND COMMERCIAL SCHOOL. at Lawgrove, ALLEN FARM, in the Bantioque of the Town of Sorel. Terms:—Board and Tuition... £30 pr. annum PAYABLE QUARTERLY IN ADVANCE. Address E. C. ALLEN. Sorel 21 at 1864.

DAVID FINLAY, TAILLEUR, VIS-A-VIS LE MAGASIN DE S. B. KESTROFF COB. Sorel, 17 août 1864.

Roman Canadien. Antoinette de Mirecourt, A vendre à la Librairie de "La Gazette de Sorel". Prix: - - - 30 Sous.

LOVELL'S SCHOOL AND LITERATURE BOOKS FOR SALE AT THE LIBRARY OF "SOREL GAZETTE." First Book, Second Book, Third Book, Fourth Book, Fifth Book, National Arithmetic, Key to Arithmetic, Pitcock's England, Elementary Arithmetic, Key to Elementary Arithmetic, Bri. Amc. Reader, Elements of Algebra, Key to Elements of Algebra, Scientific Agriculture, Students Guide Philosophy of Gr., Johnsons Book Keeping, Outlines of Chronology, Latin Grammar, Vancys Spelling Lenics's grammar, Vancys grammar, General geography, Easy Lessons, French without a master, Elements of Euclotion, A. B. C. Simplified, Natural Philosophy, Ready Reckoner no. 1, Ready Reckoner no. 2, Recueil de chanson, History of Canada cloth, Canada Directory, Poems by Bidwyn, Canadian Ballads, Voices of the night, Antoinettes de Mirecourt, Annals of B. N. America, B. N. Almanac.

Un grand quantité de petits articles de goût pour bureau. Ardoises, Crayons d'Ardoises, CRAYONS DE MINA Plumes et Manchons assorties PLUME D'OE ALMANACH CALENDRIERS POUR 1865. DE PLUS Cartoné, couvert en velour, en chagrin, et enjolivé, avec agrafes et coins dorés et argentés; de cha pelets avec ou sans cocos;

L'ORPHELIN. L'ART EPISTOLAIRE ET LE MEMORIAL DE L'EDUCATION —A U S S I— Un assortiment considerable de LIVRES DE PRIERES. Les Dames trouveront à cet établissement un assortiment complet de morceaux de toilette.

MUSIQUE choisis et des plus nouveaux, Etudes de DUVERNOY, CZERNEY, F. HUNTENS et autres. —A I N S I— Qu'un assortiment complet de parfumeries et autres articles indispensables au bureau de toilette.

MM. les Commissaires d'Écoles, MM. les gens de Professions trouveront un grand avantage en achetant à la LIBRAIRIE DE LA GAZETTE DE SOREL, vu la nouvelle réduction des prix et la facilité du transport. Tout ordre par la Maille sera rempli avec promptitude. Sorel, 17 déc, 1864.

NOTAIRE PUBLIC. RUE GEORGE— SOREL Résidence de Dame Veuve Augustin St. Louis. Sorel, 6 Février 1864.

J. H. WRIGHT, Auctioneer and Commission merchant,

KING STREET, SOREL. J. H. WRIGHT, Dealer in Dry Goods, Groceries Crockery, Boots and Shoes.

COAL OIL & LAMPS. Whole Sale and retail. Mrs. Wright, millinery, Fancy goods, etc., King Street, Sorel. Sorel, 7 Mai 1864.

LIBRAIRIE

LA GAZETTE DE SOREL. RUE DU ROI. Le public trouvera constamment à cet établissement toutes espèces de fournitures d'écoles et de bureaux. Toutes que. LIVRES CLASSIQUES FRANÇAIS, LATIENS, GRAMMAIRES LATINES, Brochures Françaises et Anglaises. GAIERS D'ORIGINES AVEC OU SANS EMPLOI Papier de toutes grandeurs et toutes couleurs assorties. ENCRE DE TOUTES COULEURS, CIRE, PIN A COCHETER, NOUILLON ET PISOUAU. PAPIER A DESSIN ET A MUSIQUE. C A R T O N . ET Une grande quantité de petits articles de goût pour bureau.

Ardoises, Crayons d'Ardoises, CRAYONS DE MINA Plumes et Manchons assorties PLUME D'OE ALMANACH CALENDRIERS POUR 1865. DE PLUS Cartoné, couvert en velour, en chagrin, et enjolivé, avec agrafes et coins dorés et argentés; de cha pelets avec ou sans cocos;

L'ORPHELIN. L'ART EPISTOLAIRE ET LE MEMORIAL DE L'EDUCATION —A U S S I— Un assortiment considerable de LIVRES DE PRIERES. Les Dames trouveront à cet établissement un assortiment complet de morceaux de toilette.

MUSIQUE choisis et des plus nouveaux, Etudes de DUVERNOY, CZERNEY, F. HUNTENS et autres. —A I N S I— Qu'un assortiment complet de parfumeries et autres articles indispensables au bureau de toilette.

MM. les Commissaires d'Écoles, MM. les gens de Professions trouveront un grand avantage en achetant à la LIBRAIRIE DE LA GAZETTE DE SOREL, vu la nouvelle réduction des prix et la facilité du transport. Tout ordre par la Maille sera rempli avec promptitude. Sorel, 17 déc, 1864.

NOTAIRE PUBLIC. RUE GEORGE— SOREL Résidence de Dame Veuve Augustin St. Louis. Sorel, 6 Février 1864.

Un grand quantité de petits articles de goût pour bureau. Ardoises, Crayons d'Ardoises, CRAYONS DE MINA Plumes et Manchons assorties PLUME D'OE ALMANACH CALENDRIERS POUR 1865. DE PLUS Cartoné, couvert en velour, en chagrin, et enjolivé, avec agrafes et coins dorés et argentés; de cha pelets avec ou sans cocos;

L'ORPHELIN. L'ART EPISTOLAIRE ET LE MEMORIAL DE L'EDUCATION —A U S S I— Un assortiment considerable de LIVRES DE PRIERES. Les Dames trouveront à cet établissement un assortiment complet de morceaux de toilette.

MUSIQUE choisis et des plus nouveaux, Etudes de DUVERNOY, CZERNEY, F. HUNTENS et autres. —A I N S I— Qu'un assortiment complet de parfumeries et autres articles indispensables au bureau de toilette.

MM. les Commissaires d'Écoles, MM. les gens de Professions trouveront un grand avantage en achetant à la LIBRAIRIE DE LA GAZETTE DE SOREL, vu la nouvelle réduction des prix et la facilité du transport. Tout ordre par la Maille sera rempli avec promptitude. Sorel, 17 déc, 1864.

NOTAIRE PUBLIC. RUE GEORGE— SOREL Résidence de Dame Veuve Augustin St. Louis. Sorel, 6 Février 1864.

Salsepareille DE BRISTOL



Le Grand Purificateur du Sang. La seule bonne préparation pour la guérison permanente des

Les plus dangereux DE Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo et pour toutes les espèces d'Éruptions Scrofuleuses.

PILULES VEGETALES SUCREES

BRISTOL



LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES DU FOIE, DE L'ESTOMAC et des Intestins.

Renfermées dans des fioles de verre et garanties pour se conserver dans tous les Climats

DEVINS & BOLTON, Préparé seulement par Lamou & Co., Droguistes en gros, New-York.

JOHN GIROUX, HUISSIER, ET AGENT COLLECTEUR.

JOHN GIROUX, BAILIFF, AGENT & COLLECTOR.

ST. LAWRENCE CLASSICAL AND COMMERCIAL SCHOOL.

Alfred Baron DIT LAFRENIERE, HUISSIER.

Alfred Baron DIT LAFRENIERE, HUISSIER.

Alfred Baron DIT LAFRENIERE, HUISSIER.

Alfred Baron DIT LAFRENIERE, HUISSIER.

Alfred Baron DIT LAFRENIERE, HUISSIER.

LOVELL'S SCHOOL AND LITERATURE BOOKS FOR SALE AT THE LIBRARY OF 'SOREL GAZETTE.'

FORGE!

Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'honneur qu'il lui a fait en le choisissant pour la Forge est maintenant en mesure de lui offrir des ouvrages de première qualité.

Royal Insurance Company. Capital.....£2,000,000 stg.

D. Z. GAULTIER, AVOCAT, RUE PHIPPS.

Chs. Dorion, AVOCAT, Bureau Place du MARCHÉ S O R E L.

ALP. MEILLEUR, AVOCAT, No. 41 Rue St. Vicens.

A. E. Brassard, AVOCAT, BUREAU, RUE CHARLOTTE, S O R E L.

J. & C. WURTELF, AVOCATS, S O R E L.

Papier à enveloppe à bon marché, à vendre à la Librairie de La Gazette de Sorel.

ELIXIR BALSAMIQUE VEGETAL

Un certificat QUI EN VAUT Des milliers. Témoin d'un vieux médecin.

ELIXIR N. H. DOWN.

En vente dans toutes les Pharmacies et magasins de campagne par tout le Canada.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Lisez ces certificats. MONTREAL, 8 Avril 1860.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

La Gazette de Sorel.

ON FAIT A CE BUREAU, TOUTES SORTES D'IMPRESSIONS.

LIVRES

CARTES D'AFFAIRES, ET DE VOTRE BUREAU.

PROGRAMME, ET

AVOGATS

NOTAIRES

Mode d'Été Pour 1865.

A. BOUCHER, Tailleur.

G. I. Barthe, AVOCAT.

G. I. Barthe, AVOCAT.

Refrigerants, Boites a Glace

CAISSES A VIANDE. Nous avons beaucoup de plaisir à informer le public qu'à l'approche des chaleurs, nous avons

Hubert Drolet, G. ROSSIER.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE

Mode d'Été Pour 1865.

A. BOUCHER, Tailleur.

G. I. Barthe, AVOCAT.

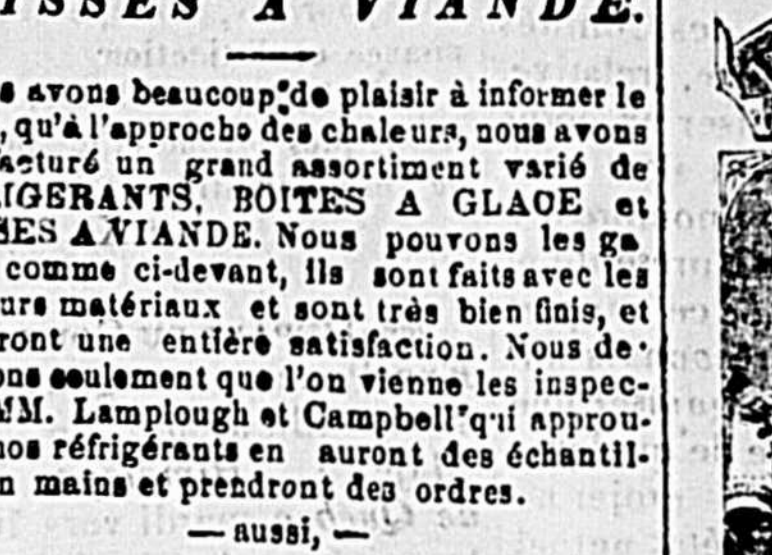
G. I. Barthe, AVOCAT.

G. I. Barthe, AVOCAT.

G. I. Barthe, AVOCAT.

G. I. Barthe, AVOCAT.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANTS



DE DEVINS. Sont certainement le Remède le plus efficace pour la DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU.

W. LUNAN, BOULANGER, CONFISEUR ET EPICIER.

W. LUNAN, BAKER, CONFECTIONER & GROCER.

DAVID FINLAY, TAILLEUR.

M. MATHIEU, NOTAIRE PUBLIC.

La Gazette de Sorel.

La Gazette de Sorel.

La Gazette de Sorel.

La Gazette de Sorel.